

③

## **COMMUNICATION À DES TIERS DES LISTES DE PERSONNES IMMATRICULÉES AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS**

**La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, parmi ses objectifs, s'est toujours attachée à promouvoir le développement de l'Artisanat, secteur essentiel au maintien de la cohésion sociale et des équilibres économiques et démographiques.**

C'est dans cette perspective que votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat est amenée à communiquer à des tiers des listes d'entreprises inscrites au Répertoire des Métiers.

Les informations contenues sur ces listes sont limitatives nom, adresse, numéro de téléphone, activité, qualification obtenue (qualité d'artisan ou titre de maître-artisan) et conformes aux règles édictées par la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**Nous tenons à vous préciser que ces informations sont transmises dans le seul but d'assurer la promotion de l'artisanat.** Cette diffusion a pour objectif de vous faire connaître non seulement des professionnels de votre secteur, mais également à l'ensemble des acteurs économiques et des consommateurs. Ces derniers pourront trouver ainsi facilement vos coordonnées sur l'annuaire des artisans en ligne.

Cependant, nous devons recueillir votre accord express. Dans cet esprit, vous trouverez, ci-après un document qu'il vous appartient de compléter et de signer avec la mention « lu et approuvé ».

③

## COMMUNICATION À DES TIERS DE LISTES DE PERSONNES IMMATRICULÉES AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS

---

Nom de naissance, prénom : .....  
(Nom de naissance suivi du nom d'usage pour les femmes mariées)

Activité : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

Téléphone : .....

Courriel : ..... @ .....

J'accepte la diffusion de mes coordonnées

Je refuse la diffusion de mes coordonnées

Date : .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :